Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB

Chambres d'Hôtes, Campings, Hôtels classés, Villages de Vacances classés

Pré-requis obligatoire : Enregistrement du Meublé Tourisme effectif et Réception du Courrier/Mail mentionnant les identifiants de connexion adressé par l'Office de Tourisme du Pays de Gourdon.

1 : Se connecter à la plateforme de déclaration en ligne Taxe de Séjour CCQB :

https://gourdonfront.consonanceweb.fr

2 : Cliquer sur : JE DECLARE EN LIGNE

3 : Se connecter à son espace personnel en renseignant votre identifiant et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton ''se connecter''

4 : Vérifier ses coordonnées (Téléphone et Email, ...) et ses hébergements (Classement, tarif TSU (Taxe de Séjour Unitaire) appliqué, ...) en cliquant sur les onglets correspondants, puis cliquer sur l'onglet ''Déclarer'':

Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB

Chambres d'Hôtes, Campings, Hôtels classés, Villages de Vacances classés

Cas 1 : Vous avez loué :

5 : Choisir une période de déclaration en activant le menu déroulant :

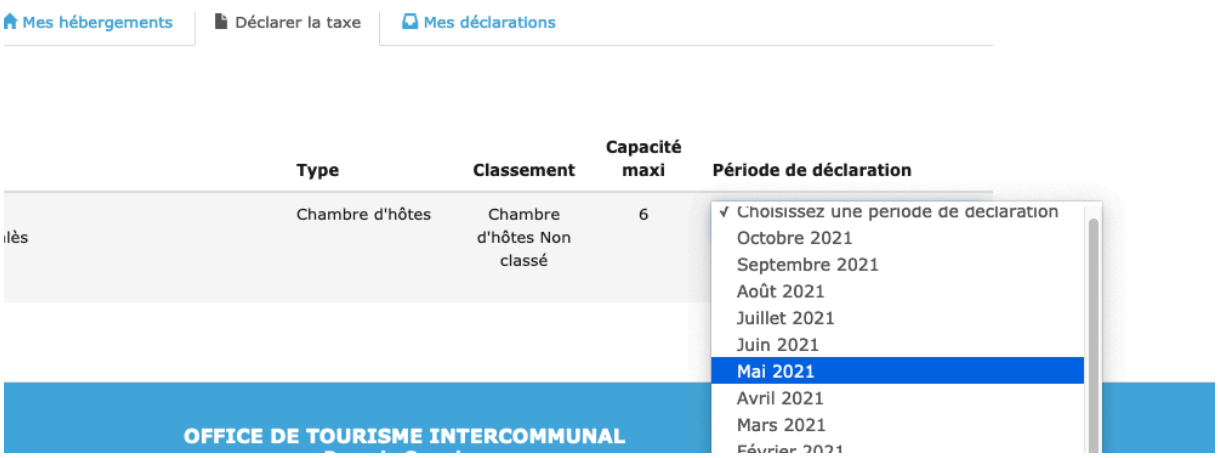

6 : Renseigner les tableaux de collectes

A : le tableau concernant vos collectes en nom propre :

NB : Si aucune collecte en nom propre : renseigner à 0 tous les champs proposés.

Chambres d'Hôtes, Campings, Hôtels classés, Villages de Vacances classés

B : renseigner le nombre de nuitées collectés par les plateformes collectrices auxquelles vous avez donné votre autorisation :

Collecte par une plateforme

Plateforme	Nombre de nuitées	Montant collecte plateforme
Abritel Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Airbnb Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Belvilla Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Booking Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Clévacances Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Coins Secrets Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
En toutes saisons Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Expedia Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Gîtes de France Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Homelidays Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Interchalet Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Leboncoin Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
MagicStay Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Misterbandb Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €
Novasol Collecte directe par la plateforme	0 x 0.77 €	0 €

7/ Valider les informations en cliquant sur le bouton : Déclarer

8/ Vérifier le bon enregistrement de la déclaration mensuelle dans l'onglet ''Mes anciennes déclarations'' et le détail de celle-ci dans le ''Reçu'' en cliquant sur le bouton

Cas 2 : Vous n'avez pas loué :

5 : Choisir une période de déclaration en activant le menu déroulant :

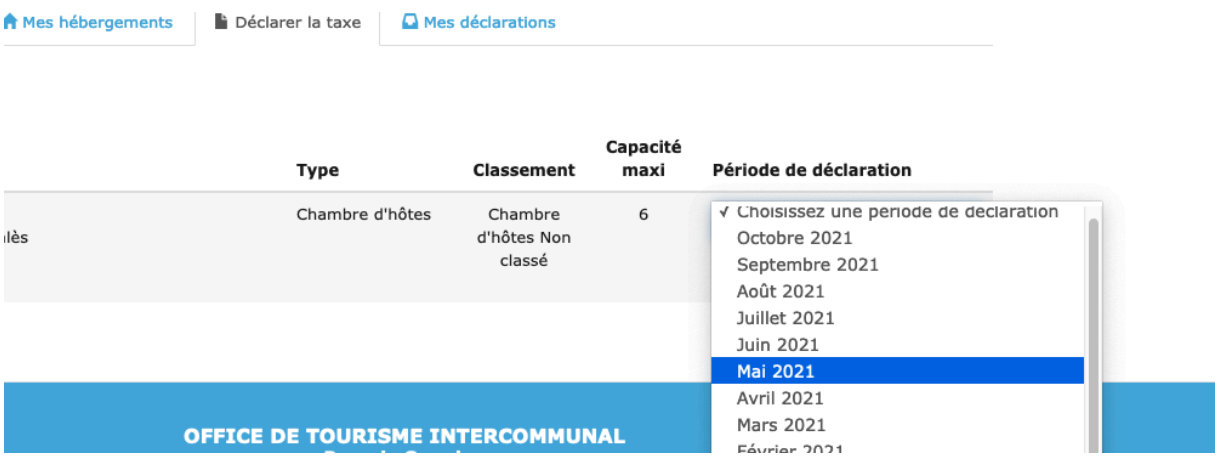

6 : Renseigner les champs du tableau de collectes en nom propre à 0

7/ Valider les informations en cliquant sur le bouton : Déclarer

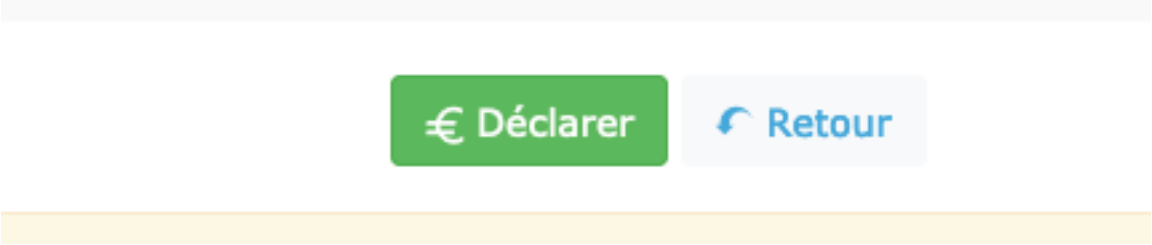

8/ Vérifier le bon enregistrement de la déclaration mensuelle dans l'onglet ''Mes anciennes déclarations'' et le détail de celle-ci dans le Reçu en cliquant sur le bouton

❖ Modification d'une déclaration après enregistrement :

Les déclarations doivent être effectuées entre le 1° et avant le 10 du mois suivant la période de location. Les modifications sur les déclarations déjà enregistrées sont possibles jusqu'à cette date.

1/ : Modifications durant la période :
a/ : Rechercher et sélectionner la déclaration à modifier dans l'onglet ''Mes anciennes déclarations''

b/ : cliquer sur le stylo vert pour accéder à la modification :

Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier
23/03/2020	Mars 2020	0.00 €	

C/ : Modifier les informations : effectuer la ou les modification(s) puis valider celle(s)-ci en cliquant sur : Modifier la déclaration

e/Vérifier le bon enregistrement des modifications de la déclaration mensuelle dans l'onglet ''Mes anciennes déclarations'' et le détail de celle-ci dans le Reçu en cliquant sur le bouton

2/ : Modification d'une déclaration après délais : contacter le service Déclaration Taxe de Séjour de l'Office de Tourisme du Pays de Gourdon

via le bouton :

ou par mail sur l'adresse : patricia.couyba@tourisme-gourdon.com